Sauvegarde de l'Environnement des Riverains du Rail
(Association Loi 1901 en date du 19 janvier 2007 – Journal Officiel du 10 février 2007)

Moirans, 03 mars 2007

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DE L'ASERR

TENUE LE 30/01/07 A LA SALLE DES FETES DE MOIRANS

Les membres du bureau provisoire et environ 90 adhérents (dont 6 représentés) se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation et/ou publication (Dauphiné Libéré et Moirans 7+7). Cette réunion s'est tenue dans la salle Louis Barran (salle des Fêtes) de Moirans le 30 janvier 2007 à 20h00.

La liste des personnes présentes et représentées à l'Assemblée Générale ordinaire du 30 janvier 2007 est consultable auprès du bureau de l'ASERR.

Conformément aux statuts, l'association a été constituée le 19 janvier 2007 pour faire face à la situation des riverains.

La présente assemblée générale avait pour but de valider les éléments caractérisant l'association (Conseil d'Administration, Bureau, Actions, Budget prévisionnel).

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée approuve la composition du Conseil d'Administration et du bureau pour l'année 2007.

La composition nominative du bureau est la suivante :.

- Président : Jean-Pierre Amblard
- Vice-président : Franck Torasso
- Trésorier : Fabrice Nemouchi
- Trésorier adjoint : Bernard Gay de Vernon
- Secrétaire : Lionel Ains
- Secrétaire adjoint : Joëlle Jauneau

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

SECONDE RESOLUTION

L'assemblée approuve le budget prévisionnel pour l'année 2007 d'un montant de 2.150 €, alimenté par les cotisations, les dons et d'éventuelles subventions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Certifié exact le : **03 Mars 2007**

Le Président :	Nom	Prénom	Signature
	AMBLARD	**Jean-Pierre**	